

## **RAPPORT N° 410 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 22 OCTOBRE 2023**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 14 au 21 octobre 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bururi et de Cibitoke.

Le rapport déplore aussi le cas de la détention illégale du président du Conseil pour la démocratie et le développement économique du Burundi (CODEBU).

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- Dans la nuit de samedi 14 octobre 2023, Protais Niyongabo a été assassiné à coups de gourdins par des individus non identifiés qui lui avaient tendu une embuscade sur la colline de Sakinyonga de la commune de Matana, en province de Bururi (sud du Burundi).

Selon des sources locales, Protais Niyongabo était en compagnie de son épouse au moment de l'attaque alors qu'ils rentraient à leur domicile situé sur la colline de Sakinyonga.

SOS-Torture Burundi demande aux autorités judiciaires et policières en commune de Matana d'ouvrir une enquête pour identifier les auteurs du crime et les punir conformément à la loi.

- Dans la matinée de mercredi 18 octobre 2023 vers 9 heures, deux corps sans vie d'hommes pendus sur un arbre ont découverts par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs sur la colline et zone de Buzirasazi, en commune de Murwi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon ces témoins de la découverte macabre, les deux corps présentaient beaucoup de blessures béantes qui prouvent que les deux hommes ont été gravement torturés avant de mourir.

Des sources locales ont précisé que les corps des victimes ont été enterrés immédiatement après leur découverte par des Imbonerakure (jeunes du Parti au pouvoir, CNDD FDD) sur l'ordre de l'administrateur communal, sans daigner attendre une enquête pour identifier les auteurs de ce double crime.

SOS-Torture Burundi dénonce l'empressement avec lequel les autorités administratives procèdent à l'inhumation des corps de personnes découverts dans la nature ou sur des terrains vagues au lieu d'ordonner des enquêtes pour identifier les auteurs de ces assassinats ciblés et les circonstances dans lesquelles ces crimes odieux ont été commis.

## 2. Atteinte au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraire

- Dans l'avant-midi de mardi 17 octobre 2023, Kefa Nibizi, président du parti CODEBU (Conseil pour la démocratie et le développement économique au Burundi) a été arrêté après un bref interrogatoire par le procureur général de la République, Léonard Manirakiza, et a été directement conduit à la prison centrale de Bujumbura (ouest du Burundi), communément appelée prison de Mpimba.

Selon des sources en provenance de la Cour suprême, Kefa Nibizi a été accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, une infraction générique collée sur le dos de toute personne qui ose critiquer le pouvoir totalitaire en place incarné par le parti CNDD-FDD (Conseil National pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie). En réalité, selon des sources concordantes, Kefa Nibizi est poursuivi pour ses propos diffusés sur le compte X du parti CODEBU le 13 octobre 2023, à l'occasion de la commémoration du 62<sup>ème</sup> anniversaire de l'assassinat du héros de l'indépendance du Burundi, le Prince Louis Rwagasore, où

il a critiqué le « leadership défaillant » du Parti CNDD-FDD. En substance, le message invite les Burundais à ne pas céder à la résignation face à la gestion catastrophique du pays : « *En ce moment où le Burundi croupit dans la misère sans précédent à cause du leadership défaillant, le parti CODEBU invite la population à ne pas céder à la résignation et de prendre l'exemple du prince Louis Rwagasore pour redresser la situation qui ne fait que s'empirer* ».

SOS-Torture Burundi déplore le rétrécissement de l'espace civique au Burundi qui se traduit notamment par des violations récurrentes du droit à la liberté d'expression, y compris le droit à la liberté d'association et de réunion. En effet, depuis l'avènement du parti CNDD-FDD au pouvoir en 2005, les citoyens et citoyennes burundais de même que les organisations de la société civile n'ont plus le droit d'interagir entre eux, de dire ce qu'ils pensent et de discuter avec les autres, de manifester contre ce qui n'est pas dans leur intérêt ou de se réunir au sein d'organisations de citoyens ou d'associations. Pourtant ces droits fondamentaux qui constituent l'espace civique sont intimement liés et sont au cœur de toute démocratie.

SOS-Torture Burundi a appris que Kefa Nibizi a finalement été libéré dans l'après-midi de ce samedi 21 octobre 2023 après cinq jours de détention illégale.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.